

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 JUIN 2023

Le conseil municipal s'est réuni le 12 juin 2023 à 20 heures, sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 mars 2023.

#### INFORMATIONS TRANSMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ Construction de sept logements sociaux par Finistère Habitat, route de Plabennec : Point sur les travaux des logements. La réception des travaux pour les logements devrait avoir lieu le 13 juillet et la levée des réserves est prévue le 28 juillet.

#### DENOMINATION DES VOIES DE LA PARCELLE ZM 402 AU « CŒUR DE BOURG »

Suite à la division de parcelle cadastrée ZM 402 située au « Cœur de Bourg » et sur proposition de la commission, le conseil municipal décide de donner une dénomination officielle aux voies jouxtant ladite parcelle :

- La rue au Nord de la parcelle recevra la dénomination officielle : « Impasse Claude Le Guen »,
- La rue au Sud de la parcelle recevra la dénomination officielle : « Place Kreiz-Kêr ».

#### 2023-28-03 – « POLE SANTE & BIEN ETRE » : POINT SUR LES TRAVAUX & PRIX DES LOYERS COMMERCIAUX

Le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé à Madame Aurette TALARMEIN et Monsieur Antoine PARET de l'accompagner aux différentes réunions de chantier afin de suivre les travaux d'aménagement du futur Pôle Santé & Bien-Etre. Il précise que les futurs locataires ont été invités à quelques réunions afin de faire un choix sur les différents coloris (murs, sols...), faire leurs observations sur leurs exigences techniques (en électricité et évacuations entre autres...). Les travaux ont démarré et devraient durer six mois.

La commission « Bâtiments Neufs » propose de fixer le loyer au prix de 8.202 € le m<sup>2</sup> hors taxes. Une provision sur charges (électricité, internet, eau, assainissement, ménage des espaces communs) sera demandée tous les mois avec le loyer et elle sera calculée au prorata de la surface de chaque cabinet. La révision annuelle des loyers se fera au 1<sup>er</sup> janvier et sera proportionnelle à la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL). La rédaction des baux sera confiée à Maître Normand, notaire à Plabennec.

#### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

**DENOMINATION DU BATIMENT COMMUNAL** : Sur proposition de la commission, le rez-de-chaussée du bâtiment communal qui accueillera l'Accueil de Loisirs sans Hébergement en cours de construction situé au « 2B route de l'Echangeur » recevra la dénomination officielle : « **1 2 3 Soleil !** ».

**ALSH : POINT SUR LES TRAVAUX & AVENANTS** : L'adjoint à l'Enfance Jeunesse, Anthony COLLIN, fait le point sur les travaux du futur ALSH. L'assemblée est informée que suite à la déconstruction intérieure de l'ancien presbytère, des travaux complémentaires, indécélables avant les travaux, sont nécessaires. En effet, le brisis et une partie de la volige sont très abimés. Il est conseillé de faire les travaux dont Le montant s'élève à 10 928.45 € TTC et concernent deux entreprises. Accord du conseil.

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA & A LA CAF POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER** : La commune de Kersaint-Plabennec est en mesure de solliciter une aide financière à la Mutualité Sociale Agricole & à la CAF pour l'acquisition du mobilier (tables, chaises, caissons de rangement, lits, matelas, tableaux, banquette, armoires...) et matériel pédagogique pour le futur ALSH.

#### PARTICIPATION AUX « PRINTEMPS DES ABERS »

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 23 juin 2022 le conseil de communauté avait validé la proposition d'organisation et de participations financières pour les éditions 2023 à 2026 du Printemps des Abers après 3 années d'arrêt provoquées par la crise sanitaire.

Le partenariat avec Le Fourneau, validé en 2022, pour la période 2023-2026 vise à co-construire une saison artistique s'appuyant sur la spécificité du territoire des Abers. Les objectifs portés sont les suivants : soutien des équipes artistiques en création, faire circuler la création artistique au plus près des habitants du Pays des Abers, créer des rencontres artistiques en dehors des périodes estivales, créer du lien social...

Pour rappel les 13 communes du Pays des Abers accueilleront l'évènement entre 2023 et 2026 selon l'ordre suivant :

- En 2023 – 3 communes : Tréglonou, Plouguerneau, Le Drennec
- En 2024 – 3 communes : Saint-Pabu, Bourg Blanc, Loc Brévalaire
- En 2025 – 4 communes : Lannilis, Kersaint Plabennec, Coat Méal, Plouguin

- En 2026 – 3 communes : Plabennec, Landéda, Plouvien  
L'opération sera financée, en partie par une participation de la CCPA à hauteur de 46 330 € et l'autre partie sera à la charge des communes au prorata du nombre d'habitants. Le coût par habitant s'élève à 0.50 €, soit pour notre collectivité 760.50 €.

#### **PARTICIPATION AUX « TRETEAUX CHANTANTS »**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'organisation des « Tréteaux Chantants » permettent aux plus belles voix, de plus de 50 ans, de s'affronter sur scène. La société Quai Ouest, qui organise avec succès les « Tréteaux Chantants » sur Brest Métropole, a étendu le concept aux intercommunalités du Pays de Brest. Chaque vainqueur représente son territoire lors de la grande finale organisée en novembre.

Conformément à la délibération du 30 mars 2023 de la CCPA, l'opération sera financée en partie par une participation de la moitié du coût par la CCPA et l'autre moitié sera à la charge des communes au prorata du nombre d'habitants. Le coût par kersaintais s'élève à 0.15 €.

#### **FINANCES : FONGIBILITE DES CREDITS & DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Fongibilité des crédits : Afin de palier à des mouvements de crédits après le vote du Budget Primitif, en sections de fonctionnement et d'investissement, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition, doit être votée tous les ans, par le conseil municipal. Elle permet notamment d'amender, si nécessaire, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Accord du conseil municipal.

Décision modificative n° 1 : Sur proposition de la commission « Finances », Mme Karine HELIES, adjointe au maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements en section de fonctionnement et d'investissement.

#### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

La commission propose de fixer à 715 € par élève le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association pour l'année 2023 pour les élèves domiciliés à Kersaint-Plabennec et pour ceux domiciliés à l'extérieur à condition d'avoir obtenu une dérogation de la commune de leur résidence.

Ce montant sera également versé aux établissements publics extérieurs recevant des élèves domiciliés à Kersaint-Plabennec et ayant une dérogation du maire de la commune. Ce montant pourra être réduit sous certaines conditions.

#### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – TARIFS COMMUNAUX**

Les propositions d'attribution des subventions 2023, en faveur des associations émanent des commissions municipales (Vie Associative & Finances). Le conseil municipal valide les propositions suivantes :

- Attribution aux associations sportives de la commune une subvention de 10.50 € par adulte licencié et de 17 € par jeune licencié, cadet inclus. (*En cas de maintien d'une subvention antérieure, pour les associations dont le nombre d'adhérent est en diminution, celle-ci ne pourra excéder 120 % du montant obtenu en tenant compte des effectifs réels et si la diminution des adhérents est supérieure ou égale à 50 %, la subvention sera majorée de 150 %*).
- Ci-dessous les subventions attribuées aux associations de Kersaint :

Avenir Sportif de Kersaint	2 022.50 €
Danserien Bro Kerzent	199.50 €
Kersaint Multisports	1 166.60 €
Les Semelles Kersaintaises	453.60 €
Pétanque Kersaintaise	451.80 €
Tennis-Badminton Kersaint	478.50 €
Société de Chasse "La Stéphanoise"	79.80 €
Société de Chasse "Kéralias"	84.00 €
Titili Yoga	416.00 €
Vélo Club de Kersaint	108.00 €
The Artistic Roller Show	808.50 €
Club des Marais	236.25 €
UNC Kersaint & Le Drennec	150.00 €
Les Bidourigs	84.00 € + 150 € si spectacle
Zanshin Karaté 29	447.50 €
Kersaint-Animation	300.00 €
+ aide pour le village de Noël (300 € maximum)	

- Les frais de déplacement pour les associations ont été reconduits.
- Frais de déplacement : Un piégeur de la Société de Chasse de Kéralias sera indemnisé à hauteur de 180 € pour ses frais de déplacement.

- Révision des tarifs communaux : Les tarifs ont été légèrement augmentés par rapport à 2022.
- Location Espace Kreiz-Kêr : les tarifs de la salle communale sont augmentés de 5%.

## COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

### **ENFANCE-JEUNESSE**

La commission a proposé de mettre à disposition les locaux du futur ALSH à un prestataire externe. Plusieurs organismes pouvaient présenter leur projet ; seule l'association EPAL s'est déplacée, le 2 mai dernier, afin de présenter à la commission un projet d'animation et de gestion d'un ALSH.

L'association EPAL est une association d'éducation populaire qui a pour but de permettre l'accès aux loisirs. L'association intervient uniquement en milieu rural dans les territoires dépourvus de structures.

Dans son courrier en date du 30 mai dernier, l'association EPAL propose la gestion et l'animation de l'ALSH en proposant des temps de loisirs pour les enfants de la commune.

Des rencontres sont programmées pour les mois à venir afin d'échanger sur le projet éducatif et son financement. Le conseil municipal se réunira à nouveau d'ici la fin de l'année afin de valider une convention pluriannuelle d'objectifs. Le conseil municipal est favorable à ces propositions.

### **AFFAIRES SOCIALES**

Aide Alimentaire : Suite à une demande d'Aide Sociale, une aide alimentaire de 100 € par mois pendant deux mois a été accordée à un administré.

Aide Financière : Après examen du dossier de demande d'aide, la commission propose qu'une d'Aide Financière de 200 € soit accordée à une famille qui rencontre actuellement des difficultés. L'aide sera versée directement au fournisseur.

### **EMBELLISSEMENT-ENVIRONNEMENT**

Cimetière : Actuellement la commune n'a plus de cavurne disponible. La commission propose une extension de l'espace cinéraire d'une trentaine de cavurnes. Elles seront construites au fur et à mesure des besoins. Des travaux de terrassement sont nécessaires.

Point sur les travaux Espaces Verts : Réaménagement du massif à la salle Félix Guéguen et devant la mairie. La distribution du compost de feuilles mortes a été distribué au mois d'avril.

Argent de poche : L'opération « Argent de poche » a été renouvelée cette année en avril. Douze jeunes de 14 à 17 ans ont été présents les trois demi-journées. Chaque jeune est reparti avec la somme de 45 €.

Nettoyage de la Coulée Verte : Cette année la commission propose d'organiser la matinée de nettoyage une matinée dans la semaine au cours du mois de septembre. Comme tous les ans, la commune offre le pique-nique aux bénévoles.

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Déconditionnement et hygiénisation de biodéchets :

La CCPA a lancé une révision allégée du PLUi sur la parcelle cadastrée ZM 422, située à Goarem Goz en Kersaint-Plabennec, afin de modifier le zonage en zone économique à urbaniser (1AUE). En effet, la CCPA a été contactée par des agriculteurs pour un projet de déconteneur/hygiéniseur de biodéchets pour une organisation collective de la gestion des biodéchets avant méthanisation. Ce projet est à l'étude et pour se réaliser le zonage du PLUi doit être modifié. Ce projet sera soumis à une enquête publique courant octobre/novembre.

### **VOIRIE – MATERIELS – BATIMENTS**

Aménagement Route de Kéralias : Le point est fait sur l'avancement du projet. Après échanges avec les diverses entreprises, il s'avère que le projet présenté lors d'un conseil municipal ne pourra pas être réalisé dans sa totalité comme prévu. En effet, la chaussée est trop ancienne pour recevoir certains matériaux. Les travaux devraient démarrés en septembre.

### **VIE ASSOCIATIVE**

Le Forum des Associations aura lieu le 2 septembre 2023 au sous-sol de la Mairie.

## POINT D'ACTIVITES DE LA CCPA

Plusieurs points ont été abordés lors des différents conseil ou bureau de communauté dont le Budget Primitif 2023 et le vote des taux de fiscalité. Les objectifs sur les modalités de la concertation préalable dans le cadre de la modification n° 2 du PLUi ont été définis. Présentation de la révision allégée n° 4 du PLUi relative à l'évolution d'une zone agricole (A2020) vers une zone économique.

Les différentes animations ont été présentées comme les Tréteaux Chantants, les Arts de la Rue, le séminaire sur l'analyse des Besoins Sociaux à la CCPA. La délégation du service public portant sur le financement, la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation d'un crématorium a été attribuée.

Présentation du nouveau site internet, de l'avant-projet d'extension et rénovation de la déchetterie de Lannilis, attribution des subventions au titre de l'animation et de la promotion du territoire pour l'année 2023 ainsi que la présentation du Guide des fonds de concours et aides communautaires.

## QUESTIONS DIVERSES

Lotissement « Les Alouettes » : Les travaux de viabilisation sur les réseaux d'eaux usées et potable ont démarré. Plusieurs permis de construire ont été déposés. La construction des premières maisons pourraient commencer en septembre.